

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1157

31 mai 2011

SOMMAIRE

Adecoagro S.A.	55535	La Felicita S.à r.l.	55535
Advanced Technology Audio Organisation	55494	LG Lux S.A.	55491
Alignment Global Fund	55535	Luxcontrol S.A.	55529
Altis Assurances S.A.	55497	Lux Inseco S.A.	55490
Axolia SA.	55532	Lux Meca S.A.	55523
Bain Capital Everest Manager Holding SCA	55517	Luxury Participations S.A.	55536
Banque Invik S.A.	55528	Mondalino Investholding S.à r.l.	55530
Bios S.A.	55491	NBK Holding (Luxembourg) S.A.	55494
Calderis Finance S.A.	55493	ND. Finance S.A.	55536
Capivent S.A.	55492	Nordea 1 SICAV	55528
Cartayat S.A.	55493	Novinvest US S.A.	55494
Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l.	55532	Odyssey Financial Technologies S.A.	55535
Eagle Eye Global Macro Master Fund SCA	55497	Overfin S.A.	55491
Emmedue S.A., SPF	55496	Rubis Investments S.A.	55524
Financière de Gestions Internationales ...	55531	Socostramo International S.A.	55531
Foncier & Participations S.A.	55490	Sofimo S.A. SPF	55490
Fondation Lydie Schmit	55530	Sunares	55530
Gofinco S.A. - SPF	55496	S.u.P. Leo SICAV-FIS	55533
Haston S.A., SPF	55495	SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagen- tur, mbH, s.à r.l.	55531
IGLS Invest S.A. SPF	55496	Tee-Par Luxembourg S.A.	55492
Imperial Properties S.A.	55527	Translux Participation S.A.	55493
Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	55492	U.P.I. - Union de Participations et d'Inves- tissements	55495
Iniziative Energetiche International S.A.	55495	Ziban Holding S.A.	55533
		Ziban S.A.	55533

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse suivante, 40, Rangwee L-2412 Luxembourg, le jeudi 30 juin 2011 à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2010; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011058771/17.

Lux Inseco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.
R.C.S. Luxembourg B 94.702.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social, le 24 juin 2011 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011059277/15.

Sofimo S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 31.023.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la société à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du vendredi, 17 juin 2011, à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2010 et décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décharge à donner aux administrateurs de ne pas avoir tenue l'Assemblée Générale Ordinaire au jour fixé par les statuts
5. Elections statutaires
6. Divers

Pour assister à cette assemblée, les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2011075215/7759/22.

Overfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.587.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 10, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg, le vendredi 17 juin 2011 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Liquidateur;
2. Présentation des bilans, comptes de profits et pertes au 31 décembre 2010;
3. Démission du Liquidateur et décharge y relative;
4. Divers.

Le liquidateur.

Référence de publication: 2011070830/317/16.

Bios S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 3.055.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le lundi, 20 juin 2011 à 10.00 heures au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du bilan arrêté au 31 décembre 2010.
2. Présentation du rapport intermédiaire des liquidateurs.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur le vendredi, 10 juin 2011 entre 13 et 16 heures au siège social 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

Le Collège des Liquidateurs.

Référence de publication: 2011070832/16.

LG Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 43.530.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme LG LUX SA, prédésignée, sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le jeudi 16 juin 2011 à 14 heures au siège social sis à L-4830 Rodange, 3 route de Longwy, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2010
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
3. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2010
4. quitus aux administrateurs
5. quitus au commissaire aux comptes
6. décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. pouvoirs à donner
8. questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011070833/7430/21.

Capivent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 54.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le *14 juin 2011* à 11.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011072370/9378/17.

Tee-Par Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 73.650.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *24 juin 2011* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011071507/10/19.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, le *14 juin 2011* à 15 heures 30, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011072371/9378/19.

Translux Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 65.452.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011071508/10/18.

Cartayat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 121.884.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2011 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011071509/10/18.

Calderis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 155.431.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2011 à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011071510/10/18.

Novinvest US S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 84.157.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juin 2011 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011072372/10/18.

ATAO S.A., Advanced Technology Audio Organisation, Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 77.763.

Le conseil d'administration invite Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 juin 2011 à 14h30 dans la salle dénommée Pavillon Francis Klein située 40 Grand Rue à L-3394 ROESER, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010,
- Affectation du résultat réalisé au 31 décembre 2010,
- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Restructuration du conseil d'administration,
- Dissolution de la société ou non,
- Divers.

Référence de publication: 2011074536/1488/19.

NBK Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 12.093.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on June 24, 2011 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2011075214/534/17.

Iniziativa Energetiche International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.281.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, le 21 juin 2011 à 11.30 heures par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à JUNGLINSTER, et pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation de la valeur nominale des actions de la société à 1,-EUR chacune.
2. Remplacement des 1.000 actions existantes de la société par 1.000.000 actions avec valeur nominale de 1,- EUR chacune
3. Augmentation du capital social à concurrence de 800.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,- EUR à 1.800.000,- EUR, par la création et l'émission de 800.000 actions nouvelles de 1,- EUR chacune, à émettre avec une prime d'émission à fixer par l'assemblée générale des actionnaires, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
4. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
5. Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Référence de publication: 2011074537/545/20.

Haston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 56.418.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 21 juin 2011 à 09.00 heures à Luxembourg, au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011075206/755/20.

U.P.I. - Union de Participations et d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.793.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21.06.2011 à 11.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011075211/19.

Emmedue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 44.739.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2011 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011075207/755/18.

IGLS Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 16 juin 2011 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2010
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011075210/788/18.

Gofinco S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.850.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GOFINCO S.A.-SPF sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 14 juin 2011 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011075213/750/15.

Altis Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 84.981.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2011 à 10h au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
2. Lecture et approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Elections statutaires éventuelles
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011075216/2319/17.

Eagle Eye Global Macro Master Fund SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 159.406.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- DualEdge Capital Group, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 268, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,
 - Eagle Eye Global Macro Fund SA, a société anonyme, société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 11 Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
 - Eagle Eye General Partner Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 11 Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- all three represented by Pierre Reuter, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to three proxies dated 22 and 30 December 2010, respectively..

The proxies given, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, in the capacity in which she acts, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions, société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé:

Title I. Denomination, Registered Office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the company hereafter issued, a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable share capital -specialised investment fund under the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law of 2007") under the name of "Eagle Eye Global Macro Master Fund SCA" (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the general partner of the Company (as defined in Article 12 hereof, the "General Partner") determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal

circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration of time.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the “Articles”), but only with the consent of the General Partner, except that the Company’s dissolution shall be automatic under the circumstances set out in Article 25 hereof.

The Company shall not be dissolved if the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 14 and the provisions as set out in the Company’s offering memorandum and any supplements thereto, as amended from time to time (the “Memorandum”) and/or the subscription documents to be entered into between the General Partner and each shareholder (together referred to as the “Sales Documents”) shall apply.

Art. 4. The exclusive objective of the Company is to place the funds available to it in securities and any other assets permitted under the Law of 2007 with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets in consideration of the risk which they incur.

The Company is subject to the provisions of the Law of 2007 and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 2007.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 24 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) (“Management Shares”) and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (“Ordinary Shares”) of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a “share” and collectively as the “shares”, whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by the Law of 2007 and must be reached within 12 months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law of 2007.

The General Partner may, at any time, as it deems appropriate, decide to issue shares in one or more different classes (each such class, a “Class”), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and set out in the Memorandum.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall, if not expressed in U.S. Dollars, be converted into U.S. Dollars and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such Class.

Art. 6. The General Partner is authorised without limitation to issue further fully paid Ordinary Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the Sales Documents, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Ordinary Shares to be issued. Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of Article 2 of the Law of 2007 (“Eligible Investors”).

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Ordinary Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment of capital contribution at the time of issue of the shares, in accordance with the procedures as set out in the Memorandum.

The issue of shares shall be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 24 hereof.

The General Partner may decide to issue Ordinary Shares against contribution in kind in accordance with the terms of the Memorandum and Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company’s auditor, as required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by such contributor in kind.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders and the Company’s agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circum-

tances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status, in accordance with the terms of the Memorandum.

Art. 7. Issue of Shares. All shares of the Company shall be issued in registered form.

Unless specifically requested by a shareholder, the Company will not issue share certificates and shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a shareholder desires to obtain share certificates, correspondent costs may be charged to such shareholder.

Any share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares up to three decimal places will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfer of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor, the prior approval of the General Partner and such other requirements as provided for in the Sales Documents. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require, and in the conditions set forth in the Sales Documents.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single person to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such person implies a suspension of all rights attached to such share(s).

The General Partner is authorised to determine the conditions of any issue of shares. Unless otherwise decided by the General Partner and disclosed in the Sales Documents, other than during a period as set out in the Sales Documents, shares will be issued at a price which is based on the latest Net Asset Value per share (as defined in Article 24 hereof) plus a subscription charge and adjustments (if any) to be determined by the General Partner and disclosed in the Sales Documents (the "Subscription Price"). The Sales Documents may also provide for any additional payments to be made in that respect.

The General Partner is authorised to implement mechanisms, through the creation of additional Classes or otherwise, to accommodate the requirement of shareholders that cannot participate in certain investments, whether on an investment by investment basis or more generally in respect of certain types of investments. The provisions to that effect will be detailed in the Sales Documents.

No shares may be issued whenever the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 24 hereof.

The General Partner is authorized without limitation to accept subscription commitments for shares from non-Prohibited Persons (as defined in Article 8 hereof) and to determine the conditions under which such subscription commitments are drawn down and the conditions for the subsequent issue of shares as described in the Sales Documents.

If at any time a shareholder who has committed to subscribe for shares fails to honour his commitment through the full payment of the Subscription Price within the timeframe decided by the General Partner, the General Partner has the authority to suspend the rights attached to the shares previously subscribed and paid for by the defaulting shareholder and to exercise any one of the remedies described in the Sales Documents including the sale of the relevant shares which shall be operated by means of a compulsory redemption as described in Article 8 hereof.

Shares may be issued only upon acceptance of the relevant subscription documents and after receipt by the Company of the Subscription Price. The subscriber will, without undue delay, upon receipt by the Company of the Subscription

Price, receive title to the shares purchased by him and obtain confirmation of his shareholding. The Sales Documents will set forth any additional procedures applicable to the issuance of Ordinary Shares.

Existing shareholders and/or prospective investors shall be proposed to subscribe to Ordinary Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner (each a “Closing”) and which shall be indicated and more fully described in the Sales Documents.

Payments for subscriptions to Ordinary Shares shall be made in whole or in part on a Closing or on any other date as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Sales Documents. The methods of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and more fully described in the Sales Documents.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as (but not limited to) minimum subscription amounts, the ability of the General Partner to charge default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be more fully described in the Sales Documents.

The General Partner may delegate to any manager, officer, agent, other duly authorised representative or third contractual parties the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the shares to be issued and to deliver them.

Any request for subscription shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per share.

Art. 8. Restriction on ownership. Shares may only be subscribed by or be transferred to Eligible Investors. The Company will prevent the ownership of its shares by holders that do not comply with the status of an Eligible Investor.

The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered or (d) in any other circumstances as described in the Sales Documents (such a person being a “Prohibited Person”). More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any “US Person”, as defined hereafter.

For such purposes the Company may as further described in the Sales Documents:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder’s share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and,

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder as described in the Sales Documents.

Whenever used in these Articles, the term “US person” shall have the same meaning as defined in the Sales Documents.

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 9. Redemption of Shares. Redemption of Shares may be requested unilaterally by any shareholder under the conditions set forth in the Sales Documents.

Shares of the Company may be redeemable by the Company at the entire discretion of the General Partner under the conditions specified by the General Partner and disclosed in the Sales Documents, and provided that the General Partner will seek to ensure equal treatment between shareholders.

In addition, and notwithstanding provisions of Article 8 hereof, the General Partner may under certain circumstances compulsorily transfer or redeem the shares of certain shareholders, including at a price which may or may not be based on the Net Asset Value. The Sales Documents will describe under which conditions such transfers and redemptions can be made and the terms thereof.

Following such a redemption or transfer, the relevant shareholder shall cease to be the owner of the relevant shares and his name shall be removed as the holder of such shares from the Register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the shares so redeemed as from the date specified by the General Partner.

Unless otherwise stated in the Memorandum, the redemption price to be paid for each share so redeemed shall be the applicable Net Asset Value of the relevant Class less an amount representing the costs and expenses which may be incurred upon the disposal of the Company's investments in order to make such a redemption and any discount, both as determined by the General Partner and set out in the Sales Documents (the "Redemption Price").

Redeemed shares may be resold or cancelled at the discretion of the General Partner.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the Redemption Price in kind, under the conditions set out in the Sales Documents, by allocating to the shareholder assets from the portfolio of investments of the Company equal to the value of the shares to be redeemed, in accordance with the procedures as set out in the Memorandum. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company. The valuation of the assets shall, at the election of the General Partner, be confirmed by a special report of the auditor of the Company the costs of which shall be borne by the relevant shareholder.

No redemption of shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended.

Title III. Liability of Holders of Shares

Art. 10. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability, in accordance with the procedures set out in the Memorandum.

Title IV. Management and Supervision

Art. 12. The Company shall be managed by Eagle Eye General Partner S.à.r.l. (the "General Partner"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company. The General Partner may only resign as general partner in accordance with applicable legal requirements.

Art. 13. The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set out in the Memorandum.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company, as set out in the Memorandum.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto, as more fully described in the Memorandum. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company or any contractual party considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers, agents or contractual parties appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may set up special committees, such as an investment committee and an advisory committee, in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such committee(s). Such committees shall have the powers and shall be governed by the rules as set out in the Memorandum.

Art. 14. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation, any other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company or in such other cases as are set forth in the Memorandum, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided an administrator is appointed, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within

fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Any further procedures as set out in the Memorandum to that effect will be applicable. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the shareholders, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Independent Auditor. The supervision of the operations of the Company shall be entrusted to an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). The independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders, subject to the approval of the General Partner, and until its successor is elected, the existing auditor shall continue to hold office.

Title V. General Meeting

Art. 17. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein or in the Memorandum, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

Art. 18. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the third day in June at 13:00. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or email or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of the votes cast. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Votes cast as used in these Articles shall not include votes attaching to shares in respect of which a shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Any resolution at a general meeting deciding that the Company will no longer qualify as a specialised investment fund under the Law of 2007 will need to be passed by a unanimous vote of all shareholders and the General Partner.

Provided that all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Art. 19. At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object and the removal of the General Partner or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be the shareholders representing at least one half of the capital of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner. The approval of the General Partner is not required in the case of a decision on the removal of the General Partner.

Art. 20. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Title VI. Accounting Year, Distributions

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 22. Distributions. Distributions will be made by the General Partner in accordance with the terms of the Memorandum, subject to any legal provisions.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the remainder shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by the Law of 2007.

A distribution of securities in kind may be made by the General Partner in accordance with the terms of the Memorandum. The specific costs incurred in relation to this distribution in kind will be borne by the relevant shareholder.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title VII. Valuation, Determination of Net Asset Value

Art. 23. Valuation Date. The net asset value of shares shall, for the purposes of the redemption, transfer and issue of shares, be determined by the Company, under the responsibility of the General Partner, from time to time as set out in the Memorandum and as the General Partner by regulation may direct in accordance with the Memorandum (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Date").

Art. 24. Determination of net asset value per share. The net asset value of share of each Class (the "Net Asset Value") shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below. The Net Asset Value will be calculated at least once in each financial year.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to three decimal places.

If, since the time of determination of the Net Asset Value on the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in compliance with Article 28(4) of the Law of 2007.

I. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and demand notes and accounts due (including the price of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, units/shares in undertakings for collective investment, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent to the Company; the Company may however adjust the valuation to check fluctuations of the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;
- (e) all accrued interest on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- (f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company;
- (g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) any security which is listed or quoted on any securities exchange or similar electronic system and regularly traded thereon will be valued at its last traded price on the relevant Valuation Date or, if no trades occurred on such day, at the closing bid price if held long by the Company and at the closing offer price if sold short by the Company, as at the relevant Valuation Date, as adjusted in such manner as the General Partner, in its sole discretion, thinks fit, having regard to the size of the holding, and where prices are available on more than one exchange or system for a particular security the

price will be the last traded price or closing bid or offer price, as the case may be, on the exchange which constitutes the main market for such security or the one which the General Partner in its sole discretion determines provides the fairest criteria in ascribing a value to such security;

(b) any security which is not listed or quoted on any securities exchange or similar electronic system or if, being so listed or quoted, is not regularly traded thereon or in respect of which no prices as described above are available, will be valued at its probable realisation value as determined by the General Partner in good faith having regard to its cost price, the price at which any recent transaction in the security may have been effected, the size of the holding having regard to the total amount of such security in issue, and such other factors as the General Partner in its sole discretion deems relevant in considering a positive or negative adjustment to the valuation;

(c) shares and other interests in collective investment schemes are generally valued at their most recent reported net asset value. In addition, any applicable redemption or withdrawal charges that are customarily imposed by or on behalf of such collective investment schemes, their managers or their administrators may be taken into account;

(d) the value of forwards, contracts for differences, futures, options, swaps and any other derivative instruments held by the Company and traded on exchange will be valued at the last reported trading price. Where such instruments are traded over-the-counter they will be valued on the basis of the latest available valuation provided by the relevant counterparty. If there is no such price, then the average will be taken between the lowest offer price and the highest bid price at the close of business on any market on which such investments are or can be dealt in or traded, provided that where such investments are dealt in or traded on more than one market, the General Partner may determine at its discretion which market will prevail; and

(e) the value of any cash in hand or on deposit and accounts receivable, prepaid expenses and cash dividends accrued and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof will be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.

If any of the aforesaid valuation principles do not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, be it for a class of shares only, the General Partner may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

II. Liabilities of the Company will include the following:

(1) all loans, bills and accounts payable;

(2) all accrued or payable administrative expenses (including management fee, central administration fee, custodian fee and corporate agents' insurance premiums fee and any other fees payable to representatives and agents of the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and Sales Documents printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs as well as costs incurred in relation to structures which may be required by law or regulations in the jurisdictions in which the shares are marketed);

(3) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(4) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the General Partner; and

(5) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class towards third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

In circumstances where one or more pricing sources fails to provide valuations for an important part of the assets to the administrative agent, preventing the latter to determine the subscription and redemption prices, the administrative agent shall inform the General Partner who may decide to suspend the Net Asset Value calculation.

The General Partner, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company and is in accordance with good accounting practice.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Class will be converted into the reference currency of such Class at the rate of exchange prevailing in Luxembourg or such other rate as the General Partner reasonably determines on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 24 are rules for determining Net Asset Value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Class and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

(a) the General Partner may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or

(iv) other distinct features;

(b) the net proceeds from the issue of shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of shares subject to the provisions set forth below;

(c) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Class;

(d) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Class, such liability is allocated to the relevant Class;

(e) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability will be allocated to all the Classes pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the General Partner, acting in good faith, may decide; and

(f) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any agent which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purposes of the calculation of the Net Asset Value:

- Shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received are deemed to be existing;

- Shares of the Company to be redeemed are treated as existing and until paid, the price therefore is deemed to be a liability of the Company;

- Undrawn commitments are not taken into consideration;

- all investments, cash balances and other assets of the Company not expressed in U.S. Dollars, will be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value; and

- effect must be given as at any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on that Valuation Date, to the extent practicable.

V. Suspension of Calculation of the Net Asset Value:

Unless otherwise specified in the Memorandum, the Company may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value and in consequence the issue, redemption and conversion of Shares in any of the following events:

(a) (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market is closed which is the main market for a significant part of the Company's investments, or when trading thereon is restricted or suspended;

(b) when any emergency exists as a result of which disposal by the Company of investments which constitute a substantial portion of its assets is not practically feasible;

(c) when, for any reason, the prices of a material portion of the investments of the Company cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained by the Company;

(d) when, due to conditions of market turmoil or market illiquidity, it is not possible, in the opinion of the General Partner, to determine the fair value of the assets of the Company;

(e) when remittance of monies which will, or may be, involved in the realisation of, or in the payment for, investments of the Company cannot, in the opinion of the General Partner, be carried out at normal rates of exchange;

(f) when proceeds of the sale or redemption of the shares cannot be transmitted to or from the Company's account;

(g) where the General Partner resolves to wind up the Company or steps are taken by any party to dissolve the Company; or

(h) where the General Partner, in its sole discretion, determines such suspension to be in the best interest of the Company,

provided that the temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value shall not apply to any compulsory redemption.

Any such suspension shall be notified in writing to all shareholders and investors having made an application for subscription of shares..

Art. 25. Custodian and Investment Manager. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law of 2007 (the "Custodian"). All assets of the Company

are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

The Company may from time to time enter into an agreement with DualEdge Capital Group, a Cayman Islands exempted limited company, or any successor of affiliate thereof (“DualEdge”), in order to receive services in connection with the management of the Company’s business.

If, for whatever reason, such agreement is terminated and DualEdge ceases to provide such services to the Company, the Company shall immediately be dissolved and liquidated; unless, prior to the termination of such agreement and DualEdge ceasing to provide services to the Company, DualEdge has waived the requirement that the Company be liquidated, in which case the Company must immediately take all necessary actions to have its name changed to a name that does not include the words “Eagle Eye”.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons, named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds shall be distributed to the holders of shares in accordance with the provisions of the Memorandum. Distributions in kind may be possible as set out in the Memorandum.

Title IX. General Provisions

Art. 27. All matters not governed by these Articles are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law of 2007.

The Company and the General Partner are bound by the terms of the Memorandum.

Transitional provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of its incorporation and terminate on 31 December 2011.

The first annual general meeting of the Company shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of paid-in shares
DualEdge Capital Group, prenamed	USD 100	1 Ordinary Share
Eagle Eye Global Macro Fund SA, prenamed	USD 42,800	428 Ordinary Shares
Eagle Eye General Partner Sàrl, prenamed	USD 100	1 Management Share
Total	USD 43,000	430

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, have immediately held an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the following resolutions have been passed:

First resolution

The registered office is fixed at 11 Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The following is elected as independent auditor, subject to the acceptance of the mandate in accordance with Ernst & Young’s client approval process for a period ending at the next annual general meeting.

Ernst & Young; 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof; the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom are known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- DualEdge Capital Group, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 268, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

- Eagle Eye Global Macro Fund SA, une société anonyme, société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11 Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- Eagle Eye General Partner Sàrl, a société à responsabilité limitée, constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11 Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Tous les trois, représentés par Pierre Reuter, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de trois procurations daté des 22 et 30 décembre 2010 respectivement.

Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité pour laquelle elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société en commandite par action, société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital -fonds d'investissement spécialisé sous la loi de Luxembourg du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisé (la "Loi de 2007") sous la dénomination de "Eagle Eye Global Macro Master Fund SCA" (la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du gérant.

Dans l'hypothèse où le gérant de la société (tel que défini à l'Article 12 ci-dessous, le "Gérant") estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société, peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces Statuts (les «Statuts») mais uniquement avec le consentement du Gérant, sauf lorsque la dissolution de la Société est automatique en vertu des dispositions de l'Article 25 ci-dessous.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 et les dispositions décrites dans le document de vente de la Société ainsi que dans tout avenant, tel que modifié de temps à autre (le "Prospectus") et/ou les documents de souscription contractés par le Gérant et chaque actionnaire (ensemble dénommés les "Documents de Vente") s'appliqueront.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en titres et tous autres actifs autorisés par la Loi de 2007 avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en fonction du risque qu'ils encourent.

La Société est soumise aux provisions de la Loi de 2007 et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 24 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, (chacune de ces catégories, une «Catégorie») à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires («Actions Ordinaires») de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'«action» et ensemble en tant qu'«actions» chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi de 2007 et doit être atteint dans les 12 mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi de 2007.

Le Gérant peut, à tout moment qu'il juge opportun, décider d'émettre des actions d'une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une «Classe»), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant et énoncées dans le Prospectus.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe seront, s'ils ne sont pas exprimés en dollars des Etats-Unis, convertis en dollars des Etats-Unis et le capital social équivaldra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'une Classe, décidant à la majorité simple, peuvent consolider ou diviser les actions de cette Classe.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions Ordinaires entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux conditions générales déterminées par le Gérant et décrites dans les Documents de Vente, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions Ordinaires à émettre. Les Actions Ordinaires peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens l'Article 2 de la Loi de 2007 («Investisseurs Eligibles»).

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions Ordinaires.

Le Gérant est de plus autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement de l'apport en capital au moment de l'émission des actions, conformément aux procédures énoncées dans le Prospectus.

L'émission des actions, sera suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu selon l'Article 24 des présents Statuts.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'apports en nature, conformément aux conditions du Prospectus et à la loi luxembourgeoise. En particulier, dans ce cas, les avoirs apportés devront être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la Société, comme requis par la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'apporteur en nature concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abri d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires concernée et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut conformément aux conditions du Prospectus.

Art. 7. Emission d'actions. Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Sauf sur requête expresse d'un actionnaire, la Société ne délivrera pas de certificats et les actionnaires recevront une confirmation de leur actionariat en lieu et place de certificat. Si un actionnaire désire obtenir un certificat, ce dernier lui sera délivré à ses frais.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si tout actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et de toutes dépenses que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois décimales après la virgule. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au prorata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le «Registre») doit être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Le transfert d'actions est soumis aux conditions que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Eligible, que le Gérant donne son approbation préalable et que les autres conditions requises dans les Documents de Vente soient remplies. Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société, et dans les conditions énoncées dans les Documents de Vente.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions d'émission des actions. Sous réserve qu'il en soit décidé autrement par le Gérant et publié dans les Documents de Vente, et excepté pour toute période autrement définie dans les Documents de Vente, les actions seront émises à un prix qui est basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire par action (telle que définie à l'Article 24 ci-dessous) plus une commission de souscription ou des ajustements (le cas échéant) à déterminer par le Gérant et tel que décrit dans les Documents de Vente (le "Prix de Souscription"). Les Documents de Vente peuvent aussi prévoir autre tout paiement additionnel.

Le Gérant est autorisé à mettre en oeuvre des mécanismes, au travers notamment de la création de Classes additionnelles, afin de répondre à l'exigence pour certains actionnaires de ne pas pouvoir participer dans certains investissements, soit au cas par cas ou plus généralement en relation avec certains types d'investissements. Les dispositions concernées seront décrites dans les Documents de Vente.

Aucune action ne sera émise lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu aux termes de l'Article 24 ci-dessous.

Le Gérant est autorisé à accepter discrétionnairement des engagements de souscription d'actions par des Personnes Interdites (telles que définies à l'Article 8 ci-dessous) et de déterminer les conditions auxquelles de tels engagements de souscription seront appelés et les conditions pour les émissions d'actions subséquentes telles que décrites dans les Documents de Vente.

Si à tout moment un actionnaire qui s'est engagé à souscrire des actions fait défaut à son engagement de payer intégralement le Prix de Souscription dans le délai décidé par le Gérant, le Gérant a l'autorité de suspendre les droits attachés à ces actions souscrites précédemment et payées par l'actionnaire défaillant et d'exercer un des mécanismes décrit dans les Documents de Vente y compris la vente des actions concernées qui doit se faire au moyen d'un rachat obligatoire tel que décrit à l'Article 8 ci-dessous.

Les actions peuvent être émises seulement sur acceptation des Documents de Souscription requis et après réception par la Société du Prix de Souscription. Le souscripteur recevra, sans délai, sur réception par la Société du Prix de Souscription, confirmation de sa détention d'actions. Les Documents de Vente établiront toute procédure additionnelle applicable à l'émission d'Actions Ordinaires.

Les actionnaires existants et/ou investisseurs potentiels se verront proposer de souscrire à des Actions Ordinaires à une ou plusieurs dates ou périodes telles que déterminées par le Gérant (chacune un "Closing") et qui seront indiquées et plus amplement décrites dans les Documents de Vente.

Les paiements pour les souscriptions d'Actions Ordinaires seront fait partiellement ou intégralement à un Closing ou toute autre date déterminée par le Gérant et indiquée et plus largement décrite dans les Documents de Vente. Les méthodes de paiement en relation avec ses souscriptions seront déterminées par le Gérant et plus amplement décrites dans les Documents de Vente.

Le Gérant pourra déterminer toute autre condition de souscription telle que (mais non limitée à) les montants minimums de souscription, l'aptitude du Gérant à mettre à charge des intérêts de retard ou des restrictions de détention. Ces autres conditions seront plus amplement décrites dans les Documents de Vente.

Le Gérant peut déléguer à tout officier, agent, membre du Conseil de Gérance ou toute autre personne dûment autorisée ou partie tierce contractuelle le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions à émettre et de délivrer ces dernières.

Toute demande de souscription sera irrévocable excepté dans le cas de suspension de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action.

Art. 8. Restriction de la propriété. Les actions ne peuvent être seulement souscrites par ou transférées à des Investisseurs Eligibles. La Société empêchera la détention de ses actions par des détenteurs qui ne se conformeront pas au statut d'Investisseur Eligible.

Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement ou (d) dans toutes autres circonstances telles que décrites dans les Documents de Vente (une telle personne étant une "Personne Interdite"). En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel que défini ci-dessous.

A cet effet, la Société peut, comme décrit dans les Documents de Vente:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé par tout actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire comme décrit dans les Documents de Vente:

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que celle définie dans les Documents de Vente.

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 9. Rachat des Actions. Le rachat des actions peut être demandé unilatéralement par tout actionnaire dans les conditions décrites dans les Documents de Vente.

Les actions de la Société peuvent être rachetées par la Société à l'entière discrétion du Gérant dans les conditions prévues par le Gérant et décrites dans les Documents de Vente, sous réserve que le Gérant s'assure du traitement égalitaire des actionnaires.

En outre, et nonobstant les dispositions de l'Article 8 ci-dessus, le Gérant peut, sous certaines circonstances, transférer ou racheter de manière obligatoire les actions de certains actionnaires, y compris à un prix qui peut ne pas être basé sur la Valeur Nette d'Inventaire. Les Documents de Vente décriront sous quelles conditions ces transferts et rachats peuvent être effectués ainsi que leurs termes.

Suite à un tel rachat ou un tel transfert, l'actionnaire concerné cessera d'être le détenteur de ces actions et son nom sera retiré en tant que détenteur d'actions du Registre. Cette personne cessera d'avoir des droits en tant qu'actionnaire de la Société en relation avec les actions ainsi rachetées ou transférées à compter de la date spécifiée par le Gérant.

Sous réserve qu'il n'en soit disposé autrement dans le Prospectus, le prix de rachat à payer pour chaque action ainsi rachetée sera la Valeur Nette d'Inventaire applicable de la Classe d'action concernée moins un montant représentant le coût et les dépenses qui peuvent être induits par la mise à disposition des investissements de la Société afin de pouvoir effectuer ce rachat ou toute autre réduction, telle que déterminée par le Gérant et décrit dans les Documents de Vente (le "Prix de Rachat").

Les actions rachetées peuvent être revendues ou annulées à la discrétion du Gérant.

La Société aura le droit, si le Gérant le détermine ainsi, de satisfaire le paiement du Prix de Rachat en nature, sous les conditions établies dans les Documents de Vente, en allouant à l'actionnaire des avoirs du portefeuille d'investissements de la Société équivalents à la valeur des actions à racheter, conformément aux procédures telles que décrites dans le Prospectus. La nature et le type des avoirs à transférer dans un tel cas seront déterminés sur une base raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires de la Société. L'évaluation des avoirs devra, si le Gérant le décide, être confirmée par un rapport spécial de l'auditeur de la Société dont les coûts seront à supporter par l'actionnaire concerné.

Aucun rachat d'action ne sera effectué lors d'une période de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Titre III. Responsabilité des actionnaires

Art. 10. Les détenteurs des Actions de Commandité («Actionnaires Commandités») sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires («Actionnaires Commanditaires») d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée, conformément aux procédures énoncées dans le Prospectus.

Titre IV. Gérance et Supervision

Art. 12. La Société sera gérée par Eagle Eye General Partner S.à.r.l. (le «Gérant»), en qualité d'Associé Commandité de la Société. Le Gérant ne peut démissionner de ses fonctions de gérant que dans les conditions légales applicables.

Art. 13. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, en suivant le principe de la répartition des risques, telles qu'énoncées dans le Prospectus.

Le Gérant peut également déterminer toute restriction qui sera applicable de temps à autre aux investissements de la Société, telle qu'énoncée dans le Prospectus.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier, ainsi qu'il est décrit plus en avant dans le Prospectus. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société ou toute partie tierce contractante, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause de la limitation de leurs responsabilités.

Les agents ou toute partie tierce contractante désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Le Gérant pourra mettre en place des comités spéciaux, tels qu'un comité d'investissement ou un comité consultatif, dans le but que lesdits comités effectuent les tâches et s'acquittent des fonctions qui leurs sont expressément confiées. Ces comités doivent avoir les pouvoirs et être gouvernés par les règles énoncées dans le Prospectus.

Art. 14. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation, autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, ou autres situations énoncées dans le Prospectus, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu qu'un gérant soit nommé, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouveau gérant dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. Toute nouvelle procédure énoncée dans le Prospectus à cet effet sera applicable. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs des actionnaires, ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société seront supervisées par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires, sous réserve de l'approbation du Gérant et jusqu'à l'élection de son successeur, le réviseur restera en fonctions.

Titre V. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts ou du Prospectus, aucune résolution ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales sont convoquées par un avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le Registre.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société, le troisième jour de juin à 13.00 heure. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou télécopie ou email ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant s'assurant de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des votes exprimés, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

Les votes exprimés tel que mentionné dans ces Statuts ne doivent pas inclure les votes rattachés à des actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a retourné un vote blanc ou invalide.

Toute résolution à une assemblée générale décidant que la Société ne doit plus être qualifiée de fonds d'investissement spécialisé sous la Loi de 2007 devra être adoptée par un vote unanime de tous les actionnaires et du Gérant.

Sous réserve que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'agenda, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Art. 19. Le quorum de présence sera égal aux actionnaires représentant au moins à la moitié du capital de la Société, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier ses Statuts, y compris son objet social, la révocation du Gérant ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi.

Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant. L'approbation du gérant n'est pas requise pour une décision portant sur la révocation du Gérant.

Art. 20. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. Exercice comptable, Distributions

Art. 21. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Distributions. Les distributions seront faites par le Gérant, conformément aux conditions du Prospectus et sous réserves de toutes dispositions légales.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon dont le reste sera utilisé, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum prescrit par la Loi de 2007.

Le Gérant pourra effectuer des distributions en nature conformément aux termes du Prospectus. Les coûts spécifiques liés à toute distribution en nature seront supportés par l'actionnaire concerné.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Titre VII. Évaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 23. Date d'Évaluation. La valeur nette d'inventaire des actions à prendre en compte pour le rachat, la cession ou l'émission d'actions sera déterminée par la Société sous la responsabilité du Gérant, de temps à autre, telle qu'énoncée dans le Prospectus et ainsi que le Gérant le décidera par règlement conformément au Prospectus (tel jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une «Date d'Évaluation»).

Art. 24. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Classe (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par action et est déterminée à chaque Date d'Évaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Évaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire sera calculée au moins une fois par exercice social.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au troisième chiffre décimal.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Évaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en oeuvre une deuxième évaluation.

L'évaluation de l'actif et du passif de la Société sera effectuée conformément à l'Article 28(4) de la Loi de 2007.

I. Les actifs de la Société sont réputés comprendre:

- (a) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus;
- (b) tous les effets et billets et les comptes exigibles (y compris les résultats de le prix de titres vendus mais pas encore collectés);
- (c) tous les titres, actions, obligations, parts/actions d'organismes de placement collectif, titres de créance, options ou droits de souscriptions et tout autre investissement et titre appartenant à la Société;
- (d) tous les dividendes et distributions dus à la Société en espèces ou en nature; la Société peut toutefois ajuster la valeur afin de vérifier les fluctuations de la valeur de marché des titres provoquées par des pratiques commerciales telles que le "trading ex-dividend" ou "ex-rights";
- (e) tout intérêt échu sur titres détenus par la Société excepté si ces intérêts sont compris dans le nominal de ces titres;
- (f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où celles-ci n'ont pas été comptablement mises à zéro, sous réserve que ces dépenses préliminaires puissent être comptablement mises à zéro directement dans le capital de la Société;
- (g) tous les autres avoirs autorisés détenus par la Société, de toute nature, y compris les dépenses payées d'avance;

La valeur de ces actifs sera déterminée comme suit:

(f) tout titre, qui est listé ou coté sur un marché de titres ou sur un système électronique similaire et qui y est régulièrement négocié sera évalué à son dernier prix d'échange au Jour d'Évaluation correspondant ou, si aucune transaction n'a eu lieu un tel jour, au prix de vente de clôture si détenu en position longue par la Société, et au prix d'achat de clôture si vendu à découvert par la Société ajustés d'une manière que le Gérant, de manière discrétionnaire, juge appropriée, eu égard à l'importance de la détention, et si les prix pour un titre en particulier sont disponibles sur plus d'un marché ou système, le prix pour un titre particulier sera le dernier prix d'échange ou le cours d'achat ou le cours de l'offre à la clôture, le cas échéant, sur le marché qui constitue le principal marché pour un tel titre ou celui que le Gérant, de manière discrétionnaire, considérera comme fournissant le critère le plus équitable pour attribuer une valeur à un tel titre;

(g) tout titre, qui n'est pas listé ou coté sur un marché de titres ou sur un système électronique similaire ou si, ainsi listé ou coté, n'y est pas régulièrement échangé, ou pour lequel aucun prix décrit ci-dessus n'est disponible, sera évalué à sa probable valeur de réalisation, telle qu'évaluée par le Gérant de bonne foi eu égard à son prix de revient, le prix auquel une transaction récente sur un tel titre a été effectuée, l'importance de la détention eu égard au montant total d'un tel titre en émission, et tous autres facteurs que le Gérant, de manière discrétionnaire, considérerait comme ayant un impact positif ou négatif sur l'évaluation;

(h) les actions et autres intérêts dans des organismes de placement collectif sont généralement évalués à leur plus récente valeur nette d'inventaire rapportée. En outre, peuvent être pris en considération tous frais de remboursement ou de sortie, qui sont habituellement imposés par ou pour le compte de tels organismes de placement collectif;

(i) la valeur des contrats à terme, des contrats d'écart compensatoire, des contrats optionnels, des "swaps", des contrats de "futures" et de tous autres instruments dérivés détenus par la Société et négociés en bourse seront évalués à leur dernier prix d'échange rapporté. Lorsque de tels instruments sont négociés de gré-à-gré, ils seront évalués sur la

base de la dernière évaluation disponible fournie par la contrepartie. Si un tel prix n'est pas disponible, une moyenne sera faite entre le plus bas cours de l'offre et le cours d'achat le plus élevé à la clôture du change sur tout marché sur lequel de tels investissements sont ou peuvent être négociés, si de tels investissements sont négociés sur plus d'un marché, le Gérant détermine, de manière discrétionnaire, quel marché prévaudra; et

(j) la valeur de toutes les espèces en caisse ou en dépôt et les comptes échus, les dépenses payées d'avance et les dividendes en espèces échus et non encore perçus sera regardée comme étant le montant total ci dessus, à moins qu'il paraisse peu probable que les sommes soient payées ou reçues en intégralité, auquel cas la valeur sera réduite d'une réduction que le Gérant juge appropriée afin de refléter la valeur réelle;

Si un des principes d'évaluation ci-dessus mentionnés ne reflète pas la méthode d'évaluation utilisée généralement sur certains marchés spécifiques ou si ces principes d'évaluation ne semblent pas appropriés pour déterminer la valeur des avoirs de la Société, que ce soit pour une Classe d'actions seulement, le Gérant peut fixer des principes d'évaluation différents de bonne foi et en accord avec les principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

II. Les engagements de la Société comprennent:

(1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(2) toutes les dépenses administratives cumulées ou payables (y compris la commission de gestion, la commission d'administration centrale, la commission du dépositaire et les primes d'assurance pour les agents de la Société et toute autre commission payable aux agents représentatifs de la Société, ainsi que les coûts de la constitution et de l'enregistrement, les publications légales et l'impression des Documents de Vente, les rapports financiers et autres documents mis à la disposition des actionnaires, les coûts de marketing et de publicité ainsi que les coûts liés aux structures qui peuvent être requises par la loi ou la réglementation des juridictions dans lesquelles les actions sont commercialisées);

(3) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèce ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés ou la date d'évaluation tombe à la date de détermination de la personne qui a droit au versement de ces montants;

(4) une provision appropriée pour toute taxe future basée sur le capital ou le revenu à la Date d'Evaluation et toute autre réserve, autorisée et approuvée par le Gérant; et

(5) toute autre dette de la Société de toute nature sauf les dettes en relation avec les actions de la Classe concernée vis-à-vis de parties tierces.

En déterminant le montant de ces dettes, la Société peut tenir compte de toute dépense administrative ou autre sur une base régulière ou périodique, estimée pour l'année ou d'autres périodes à l'avance, et qui pourront échoir en proportions égales sur ces mêmes périodes.

S'il s'avérait qu'une ou plusieurs sources de cotation ne parvenaient pas à fournir les évaluations pour une part importante des avoirs à l'agent administratif, empêchant celui-ci de déterminer le prix de souscription et de rachat, l'agent administratif devra informer le Gérant qui pourra alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Le Gérant, à sa discrétion, peut autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la société et qu'elle est conforme aux bonnes pratiques comptables.

La valeur de tous les actifs et de tous les engagements qui ne sont pas exprimés dans la monnaie de référence d'une Classe sera convertie dans la monnaie de référence de cette Classe au taux de change en vigueur au Luxembourg ou tout autre taux que le Gérant détermine raisonnablement à la Date d'Evaluation pertinente. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en vertu de procédures établies par le Gérant.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 24 sont les règles permettant de déterminer Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à modifier le traitement, à des fins comptables ou juridiques, de l'actif et du passif de la Société ou de tout titre émis par la Société.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Classe et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

a) le Gérant peut décider d'émettre des Classes qui seront soumises à des termes et conditions différents comprenant, sans restriction, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique procurant à ses détenteurs des dividendes ou non (ii) des charges de souscription et de rachat spécifiques (iii) une structure d'honoraires spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;

b) Les produits nets résultant de l'émission des actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société, à cette Classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à la Classe d'actions correspondante, conformément aux dispositions ci-dessous;

c) Lorsqu'un revenu ou avoir découle d'un autre avoir, ce revenu ou avoir sera attribué dans les livres de la Société, à la même Classe auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la Classe correspondante;

d) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'une Classe déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec l'avoir d'une Classe particulière, cet engagement sera attribué à cette Classe;

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Classes, en proportion de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou de telle autre manière que le Gérant déterminera avec bonne foi; et

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la valeur nette de cette Classe sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Gérant ou par un agent que le Gérant peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

- les actions pour lesquelles une souscription a été acceptée mais le paiement n'a pas encore été reçu sont considérées comme existantes;

- les actions que la Société a rachetées sont traitées comme existantes et jusqu'à ce qu'elles soient payées, le prix est considéré comme étant une dette de la Société;

- les engagements non appelés ne sont pas pris en considération;

- les investissements, espèces et autres avoirs de la Société non exprimés en Dollar US, seront évalués après avoir pris compte les taux de marché ou les taux de change applicables à la date et heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire; et

- seront pris en considération à toute Date d'Evaluation les achats ou ventes de titres contractés par la Société à cette Date d'Evaluation dans la mesure du possible.

V. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

Sous réserve d'autres dispositions spécifiques dans le Prospectus, la Société peut temporairement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et, en conséquence, l'émission, le rachat et la conversion des actions dans chacun des événements suivants:

(a) lorsqu'un marché est fermé (autrement que lors d'un jour férié ordinaire ou d'un week-end) ce marché étant le marché principal pour une part significative des investissements de la Société ou lorsque les négociations sur ce marché sont restreintes ou suspendues;

(b) lorsqu'il existe un cas d'urgence dont il résulterait que la mise à disposition par la Société d'une part substantielle de ces avoirs ne serait pas praticable;

(c) lorsque, pour toute raison, les prix d'une portion significative des investissements de la Société ne peuvent raisonnablement, rapidement ou de manière exacte être assurés par la Société;

(d) lorsque, en raison de conditions de crise de marché ou d'une absence de liquidité sur le marché, il n'est pas possible, de l'avis du Gérant, de déterminer une valeur raisonnable des avoirs de la Société;

(e) lorsque la remise des montants qui serviront à la réalisation ou le paiement d'investissements de la Société, ne peuvent, de l'avis du Gérant, se faire à des taux de change normaux;

(f) lorsque les produits de vente ou de rachat des actions ne peuvent être transmis à ou du compte de la Société;

(g) lorsque le Gérant décide de dissoudre la Société ou que des actions sont prises par toute partie afin de dissoudre la Société; ou

(h) lorsque le Gérant, de sa seule discrétion, détermine qu'une suspension est dans le meilleur intérêt de la Société, Pourvu que cette suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ne s'applique pas au rachat obligatoire.

Toute suspension devra être notifiée par écrit à tous les actionnaires et investisseurs ayant présenté une demande de souscription d'action.

Art. 25. Banque Dépositaire et Gestionnaire de Portefeuille. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi de 2007 (la «Banque Dépositaire»). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits.

La Société peut de temps à autres contracter avec DualEdge Capital Group, une société des Iles Cayman, ou tout successeur ou sociétés affiliées ("DualEdge"), afin de recevoir des services en relation avec la gestion des activités de la Société.

Si, pour une quelconque raison, un tel contrat est résilié et que DualEdge cesse de fournir de tels services à la Société, la Société doit immédiatement être dissoute et liquidée; sous réserve que, avant la résiliation de ce contrat et la cessation par DualEdge de fournir les services à la Société, DualEdge a levé cette condition de liquidation de la Société, auquel cas

la Société devra immédiatement prendre les mesures nécessaires afin de faire changer son nom qui ne devra plus inclure les mots "Eagle Eye".

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est mise en oeuvre par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs, si des personnes physiques, nommées par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits de liquidation seront distribués aux actionnaires, conformément aux dispositions du Prospectus. Les distributions en nature sont possibles comme énoncées dans le Prospectus.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 27. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi de 2007.

Le Gérant et la Société sont tenus par les termes du Prospectus.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable de la Société commencera à la date de sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle de la Société se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement.

Les souscripteurs ont souscrit au nombre d'actions ci-après énoncé et les ont intégralement libérées en espèces:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
DualEdge Capital Group, précité	USD 100	1 Action Ordinaire
Eagle Eye Global Macro Fund SA, précité	USD 42.800	428 Actions Ordinaires
Eagle Eye General Partner S.à r.l., précité	USD 100	1 Action de Commandité
Total	USD 43.000	430

La preuve d'un tel paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes précitées, représentant tout le capital social, se considérant dument convoquées, ont tout de suite tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont passé les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est fixé au 11 Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Ernst & Young, 7 parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg est nommé réviseur d'entreprise agréé, sous réserve de l'acceptation de son mandat en accord avec son processus d'approbation-clients, et pour un terme prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de l'actionnaire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. REUTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1280. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011037443/1103.

(110041266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

In the year two thousand and eleven, on the third day of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Anne-Emmanuelle Feutrie, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting as the representative of the board of managers of Bain Capital Everest Manager acting in its capacity as general partner (the Manager) of Bain Capital Everest Manager Holding S.C.A., a société en commandite par actions organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.537 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the Manager on January 14, 2011 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Manager pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

I.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 3, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 8, 2010 under number 1405. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on January 28, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The Company has an issued share capital of forty-four thousand six hundred eleven United States dollars and fourteen cents (USD 44,611.14) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(b) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(c) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(d) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(e) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each

(f) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(g) forty-six thousand three hundred fifty-eight (46,358) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(h) forty-six thousand three hundred fifty-eight (46,358) Class H Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(i) forty-six thousand three hundred fifty-seven (46,357) Class I Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(j) forty-six thousand three hundred fifty-seven (46,357) Class J Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(k) forty-six thousand three hundred fifty-seven (46,357) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(l) forty-six thousand three hundred fifty-seven (46,357) Class L Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each; and

(m) one hundred (100) General Partner Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each.

III.- Article 6.18 of the Articles provides as follows:

"In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorized capital of forty-six thousand five-hundred United States dollars (USD 46,500.-) which will consist in a maximum of each following shares:

- 650,000 Class A Ordinary Shares;
- 650,000 Class B Ordinary Shares;
- 650,000 Class C Ordinary Shares;
- 650,000 Class D Ordinary Shares;
- 650,000 Class E Ordinary Shares;
- 650,000 Class F Ordinary Shares;
- 125,000 Class G Ordinary Shares;
- 125,000 Class H Ordinary Shares;
- 125,000 Class I Ordinary Shares;
- 125,000 Class J Ordinary Shares
- 125,000 Class K Ordinary Shares; and
- 125,000 Class L Ordinary Shares.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the General Partner may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the General Partner is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The General Partner may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized Person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted."

IV.- The Manager pursuant to the Resolutions resolved to inter alia:

1. increase the share capital of the Company from its current amount of fortyfour thousand six hundred eleven United States dollars and fourteen cents (USD 44,611.14) to forty-four thousand eight hundred seven United States dollars and seventy-six cents (USD 44,807.76) by way of the creation and issue of nineteen thousand six hundred sixty-two (19,662) new shares (the New Shares), of the following classes each having a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0,01), and having the rights and obligations of the issued shares of the Company and as stated in the Company's Articles:

- (a) three thousand two hundred seventy-seven (3,277) class G ordinary shares;
- (b) three thousand two hundred seventy-seven (3,277) class H ordinary shares;
- (c) three thousand two hundred seventy-seven (3,277) class I ordinary shares;
- (d) three thousand two hundred seventy-seven (3,277) class J ordinary shares;
- (e) three thousand two hundred seventy-seven (3,277) class K ordinary shares; and
- (f) three thousand two hundred seventy-seven (3,277) class L ordinary shares.

2. authorise and empower any lawyer of Loyens & Loeff, acting under his/her sole signature, to execute and sign for and on behalf of the Manager any documents, acts, deeds, instruments, agreements, declarations, certificates, notices or statements as may be necessary, required, ancillary or useful to formalise the present capital increase in front of a Luxembourg civil law notary. This delegation of signatory power covers but is not limited to any corporate action necessary to amend the Articles, certify any extract of Resolutions or part thereof.

The New Shares have been fully subscribed as follows:

1. Marilyn Horner, born on October 31, 1957, in Sarnia, Ontario, Canada, residing professionally at 1055 Westlake Drive, Berwyn PA 19312, United States of America, subscribed for two thousand four hundred forty (2,440) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred fortysix United States dollars and forty cents (USD 146.40.-) which is allocated to the share capital of the Company.

2. Stanley Harmer, born on February 21, 1953, in Camden, N.J., United States of America, residing professionally at 1055 Westlake Drive, Suite 300, Berwyn, PA 19312, United States of America, subscribed for four hundred eighty-eight (488) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of

twenty-nine United States dollars and twenty-eight cents (USD 29.28.-), which is allocated to the share capital of the Company.

3. John Deren, born on February 24, 1968, in Philadelphia, PA, United States of America, residing professionally at 48 Holly Oak Dr., Voorhees N.J. 08043, United States of America, subscribed for three hundred forty-nine (349) shares of each of the ordinary classes of shares going from G to L of the Company, with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each and fully paid them up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty United States dollars and ninety-four cents (USD 20.94) which is allocated to the share capital of the Company.

The New Shares have been entirely paid up by contributions in cash in a total amount of one hundred ninety-six United States dollars and sixty-two cents (USD 196.62.-) made by the subscribers, above-mentioned from 1 to 3 included, to the Company, as approved by the Resolutions, evidence of which has been given to the undersigned notary.

V.- As a result of the above, the Manager has resolved to amend article 6.1. of the Articles which should now be read as follows:

“ **6.1 Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at forty-four thousand eight hundred seven United States dollars and seventy-six cents (USD 44,807.76) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(n) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(o) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(p) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(q) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(r) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each

(s) six hundred ninety-seven thousand one hundred forty-five (697,145) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(t) forty-nine thousand six hundred thirty-five (49.635) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(u) forty-nine thousand six hundred thirty-five (49.635) Class H Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(v) forty-nine thousand six hundred thirty-four (49.634) Class I Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(w) forty-nine thousand six hundred thirty-four (49.634) Class J Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(x) forty-nine thousand six hundred thirty-four (49.634) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each;

(y) forty-nine thousand six hundred thirty-four (49.634) Class L Ordinary Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each; and

(z) one hundred (100) General Partner Shares with a nominal value of one cent of United States dollar (USD 0.01) each.

The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to any or all classes of shares as set out above and to which any premium paid on any shares in addition to its par value is transferred. The amount of the premium accounts may be used for the purpose of the redemption of any class(es) of shares as per article 6.15 of the Articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed amount approximately to EUR 1,300.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour de février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Anne-Emmanuelle Feutrie, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil de gérance de Bain Capital Everest Manager, agissant en sa qualité d'associé commandité (le Gérant) de Bain Capital Everest Manager Holding S.C.A., une société en commandite par actions organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.537 (la Société),

conformément aux décisions prises par le Gérant le 14 janvier 2011 (les Décisions).

Une copie des Décisions, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Gérant conformément aux Décisions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 juin 2010, numéro 1405. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 janvier 2011 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- La Société a un capital social émis d'un montant de quarante-quatre mille six cent onze dollars américains et quatorze cents de dollars américains (USD 44.611,14,-) représenté par:

(a) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(b) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(c) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(d) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(e) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(f) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(g) quarante-six mille trois cent cinquante-huit (46.358) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(h) quarante-six mille trois cent cinquante-huit (46.358) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(i) quarante-six mille trois cent cinquante-sept (46.357) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune;

(j) quarante-six mille trois cent cinquante-sept (46.357) Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(k) quarante-six mille trois cent cinquante-sept (46.357) Actions Ordinaires de Classe K ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(l) quarante-six mille trois cent cinquante-sept (46.357) Actions Ordinaires de Classe L ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et

(m) cent Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

III.- L'article 6.18 des Statuts stipule ce qui suit:

«Outre le capital souscrit, la Société aura un capital autorisé de quarante-six mille cinq cent dollars américains (USD 46.500,-) qui sera composé du maximum de chacune des actions suivantes:

- 650.000 Actions Ordinaires de Classe A;
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe B;
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe C;
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe D;
- 650.000 Actions Ordinaires de Classe E;

- 650.000 Actions Ordinaires de Classe F;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe G;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe H;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe I;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe J;
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe K; et
- 125.000 Actions Ordinaires de Classe L.

Pendant une période prenant fin cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des actionnaires visant à créer le capital autorisé dans le Luxembourg Official Gazette, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à augmenter à une ou plusieurs reprises, le capital souscrit en faisant en sorte que la Société émette des nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles actions peuvent être souscrites et émises selon les modalités et conditions générales que l'Actionnaire Commandité peut à sa propre discrétion déterminer, plus particulièrement concernant la souscription et la libération des nouvelles actions à souscrire et à émettre, comme déterminer le moment et le montant des nouvelles actions à souscrire et à émettre, déterminer si les nouvelles actions seront souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure la libération des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en numéraire ou par des actifs autres que numéraire. Sauf décision contraire des actionnaires, au moment de la réalisation du capital autorisé en totalité ou partiellement, l'Actionnaire Commandité est expressément autorisé à limiter ou à renoncer au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur dûment habilité ou à tout agent de la Société ou à toute autre Personne dûment habilitée, les fonctions d'acceptation des souscriptions et de réception de la libération pour les nouvelles actions représentant une partie ou la totalité de ces montants d'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée selon la forme légale exigée par l'Actionnaire Commandité, le présent article est, par conséquent, à adapter.»

IV. Le Gérant, conformément aux Décisions, a décidé inter alia:

1. d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-quatre mille six cent onze dollars américains et quatorze cents de dollars américains (USD 44.611,14) à quarante-quatre mille huit cent sept dollars américains et soixante-seize cents de dollars américains (USD 44.807,76) par la création et l'émission de dix-neuf mille six cent soixante-deux (19.662) nouvelles actions (les Nouvelles Actions) des classes suivantes, chacune ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01), et ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà émises de la Société indiqués dans les Statuts de la Société:

- (a) trois mille deux cent soixante dix-sept (3.277) Actions Ordinaires de Classe G;
- (b) trois mille deux cent soixante dix-sept (3.277) Actions Ordinaires de Classe H;
- (c) trois mille deux cent soixante dix-sept (3.277) Actions Ordinaires de Classe I;
- (d) trois mille deux cent soixante dix-sept (3.277) Actions Ordinaires de Classe J;
- (e) trois mille deux cent soixante dix-sept (3.277) Actions Ordinaires de Classe K; et
- (f) trois mille deux cent soixante dix-sept (3.277) Actions Ordinaires de Classe L.

2. d'autoriser et de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff, agissant sous sa seule signature, d'exécuter et signer pour le compte du Gérant tous documents, actes, instruments, contrats, déclarations, certificats, mentions ou déclarations jugés nécessaires, requis ou auxiliaires ou utiles afin de formaliser la présente augmentation de capital social en présence d'un notaire de Luxembourg. Cette délégation de pouvoir de signature couvre mais n'est pas limitée à toute action juridique pour modifier les Statuts, certifier tout extrait des Décisions ou une partie de ces dernières.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites de la manière suivante:

1. Marilyn Horner, née le 31 octobre 1957 à Sarnia, Ontario, Canada, dont la résidence professionnelle est située au 1055 Westlake Drive, Suite 300, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à deux mille quatre cent quarante (2.440) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante-six dollars américains et quarante cents de dollars américains (USD 146,40) qui est affecté au capital social de la Société.

2. Stanley Harmer, né le 21 février 1953, à Camden, N.J., Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située à 1055 Westlake Drive, Suite 300, Berwyn, PA 19312, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à quatre cent quatre-vingt-huit (488) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-neuf dollars américains et vingt-huit cents de dollars américains (USD 29,28,-) qui est affecté au capital social de la Société.

3. John Deren, né le 24 février 1968, à Philadelphie, PA, Etats-Unis d'Amérique, dont la résidence professionnelle est située à 48 Holly Oak Dr., Voorhees N.J. 08043, Etats-Unis d'Amérique, a souscrit à trois cent quarante-neuf (349) actions de chacune des classes d'actions ordinaires allant de G à L de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, et de les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt

dollars américains et quatre-vingt quatorze cents de dollars américains (USD 20,94) qui est affecté au capital social de la Société.

Les Nouvelles Actions ont été libérées intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent quatre-vingt seize dollars américains et soixante-deux cents de dollars américains (USD 196,62) par les souscripteurs mentionnés ci-dessus des points 1. à 3 inclus, à la Société, conformément aux Décisions, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

V. En conséquence de ce qui précède, le Gérant a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«6.1 Capital Souscrit. Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-quatre mille huit cent sept dollars américains et soixante seize cents de dollars américains (USD 44.807,76) représenté par des actions entièrement libérées, comprenant:

(a) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(b) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(c) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(d) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(e) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(f) six cent quatre-vingt dix-sept mille cent quarante-cinq (697.145) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(g) quarante-neuf mille six cent trente-cinq (49.635) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(h) quarante-neuf mille six cent trente-cinq (49.635) Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(i) quarante-neuf mille six cent trente-quatre (49.634) Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un cent américain (USD 0,01) chacune;

(j) quarante-neuf mille six cent trente-quatre (49.634) Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(k) quarante-neuf mille six cent trente-quatre (49.634) Actions Ordinaires de Classe K ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune;

(l) quarante-neuf mille six cent trente-quatre (49.634) Actions Ordinaires de Classe L ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune; et

(m) cent Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui peuvent être reliés à une ou à toutes les classes d'actions comme exposées ci-dessus et dans lesquelles toute prime d'émission payée sur les parts en plus de leur valeur sera transférée. Le montant des comptes de prime d'émission peut être utilisé en vue du rachat d'une ou plusieurs classe(s) d'actions conformément à l'article 6.15 des Statuts afin de compenser toute perte nette réalisée, de faire des distributions aux actionnaires ou d'allouer des fonds à la réserve légale.»

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui seront à régler par la Société puisque découlant de cet acte, atteindront le montant approximatif de EUR 1.300,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom statut civil et résidence, a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-E. FEUTRIE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2011. Relation: LAC/2011/6298. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011039013/336.

(110043401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Lux Meca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zare Ilôt Est.

R.C.S. Luxembourg B 70.479.

L'an deux mille onze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX MECA S.A.", ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.479, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 688 du 15 septembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 735 du 26 mars 2008,

ayant un capital de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq mille euros (5.000,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, salarié, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, salarié, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Foetz, à L-4385 Ehlerange, Zare Ilôt Est, et modification afférente de l'article 1^{er}, 2^{ème} alinéa des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet au 28 juillet 2009 l'adresse du siège social de Foetz vers L-4385 Ehlerange, Zare Ilôt Est, et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, 2^{ème} alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Ehlerange."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} mars 2011. Relation GRE/2011/887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041030/54.

(110046095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Rubis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 159.429.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le deux mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DIAMONDS MANAGEMENT S.A., une société ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.293,

ici représentée par Monsieur Jérémy LEQUEUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe,

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée Ne Varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «RUBIS INVESTMENTS S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000.- EUR) représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire le capital comme suit:

DIAMONDS MANAGEMENT S.A., précitée: QUATRE CENTS (400) actions.

TOTAL: QUATRE CENTS (400) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE EUROS (2.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique), le 28 octobre 1977, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

c) Monsieur Rainer Wilhelm Marie BUCHECKER, directeur, né à Lucerne (Suisse) le 14 juillet 1956, demeurant à CH-1297 Founex, Chemin Vert 3.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:

La Société C.G. Consulting S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LEQUEUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10348. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037584/195.

(110041797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Imperial Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.533.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinaire en date du 17 mars 2011

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Dr. Andres BAUMGARTNER, demeurant à 31, Nüscherstrasse, 8021 Zurich, Suisse, Administrateur, signature catégorie A,

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Administrateur, signature catégorie B,

- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Administrateur, signature catégorie B.

A été réélu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011041358/21.

(110046460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 mars 2011

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2011 a décidé de réélire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Skovdragnet 9, 2880 Bagsvaerd, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande,
- Alian Polack résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhagen C, Danemark

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Skovdragnet 9, 2880 Bagsvaerd, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande,
- Allan Polack résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhagen C, Danemark

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2011 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012:

- KPMG Audit à Luxembourg

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Nordea Investment Funds S.A.
Emmanuel Vergeynst / Martina Neuhaus
Deputy Managing Director / -

Référence de publication: 2011052722/39.

(110058072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Banque Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} avril 2011, il a été résolu ce qui suit:

- D'accepter la résignation de M. Fredrik SAUTER en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.

- D'accepter la resignation de Mess. Anders EK, Johan CLAESSION, Lorenzo GARCIA MENDEZ and Lennart SCHUSS comme administrateurs du Conseil d'Administration.
- D'élire M. Johan NORDENFALK, demeurant au Villagatan 4, 114 32 Stockholm, Suède comme administrateur du Conseil d'Administration.
- De réduire le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration de 7 (sept) à 4 (quatre).
- D'élire M. Per Anders THONNING, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme délégué à la gestion journalière.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 1st, 2011, it has been resolved the following:

- To relieve Mr. Fredrik SAUTER as the delegation of the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management.
- To relieve Mr. Anders EK, Mr. Johan CLAESSION, Mr. Lorenzo GARCIA MENDEZ and Mr. Lennart SCHUSS as members of the Board of Directors.
- To elect as new member of the Board of Directors, Mr Johan NORDENFALK, residing at Villagatan 4, 114 32 Stockholm, Sweden.
- To reduce the number of members of the Board of Directors from 7 (seven) to 4 (four).
- To elect Mr. Per Anders THONNING, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg in order to delegate the day-to-day management of the Company.

Référence de publication: 2011054227/28.

(110061409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Luxcontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.

R.C.S. Luxembourg B 15.664.

Auszug des Protokoll vom 14. Juli 2010 der Jahreshauptversammlung der Gesellschaft

Ad TOP 6

Die Gesellschafter beschließen einstimmig und vollzählig, die Rücktrittserklärung der folgenden Verwaltungsratsmitglieder anzunehmen:

- a) Herr Prof. Dr.-Ing. habil. Bruno O. Braun, geboren am 26.08.1942 in Bietigheim, Deutschland, wohnhaft in D-50996 KOELN, 20, am Neuen Forst
- b) Herr Prof. Dr. Jürgen Brauckmann, geboren am 04.02.1950 in Witten/Ruhr, Deutschland, wohnhaft in D-51467 Bergisch-Gladbach 25, Unterboschstrasse, 25
- c) Herr Dr. Christoph Hack, geboren am 19.02.1951 in Köln, Deutschland, wohnhaft in D-50453 Hürth-Efferen, Afastrasse, 9

Die Gesellschafter beschließen einstimmig und vollzählig, folgende Aktionärsvertreter in den Verwaltungsrat zu berufen:

- a) Herr Friedrich Hecker, geboren am 28.06.1962 in Wörnsühl Fischbachbau, Deutschland wohnhaft in D-50968 Köln, Mehlemer Str., 18,

anstelle von Herrn Prof. Dr.-Ing. habil. Bruno O. Braun, dessen Mandat auf eigenen Wunsch nicht verlängert wird.

Das Mandat von Herrn Prof. Dr.-Ing. habil. Bruno O. Braun wurde am 17. Juni 2004 per Gesellschafterbeschluss um 6 Jahre verlängert und läuft mit der Billigung des Jahresabschlusses 2009, also zur Jahreshauptversammlung im Jahre 2010, aus.

Herrn Friedrich Hecker wird somit ein Mandat von 6 Jahren, das mit der Billigung des Jahresabschlusses 2015 zur Jahreshauptversammlung im Jahre 2016 ausläuft, erteilt.

- b) Herr Dr. Dieter Hesel, geboren am 22.03.1952 in Opladen, Deutschland, wohnhaft in D-53175 Bonn, Turmstrasse 10, anstelle von Herrn Prof. Dr. Jürgen Brauckmann.

Herr Dr. Dieter Hesel wird das Mandat von Herrn Prof. Dr. Jürgen Brauckmann, das am 18. Juni 2009 per Gesellschafterbeschluss um 6 Jahre verlängert wurde und das mit der Billigung des Jahresabschlusses 2014 zur Jahreshauptversammlung im Jahre 2015 ausläuft, fortführen.

- c) Herr Thomas Biedermann, geboren am 06.02.1966 in Köln, Deutschland, wohnhaft in D-50859 Köln, Blaugasse, 3e, anstelle von Herrn Dr. Christoph Hack.

Herr Thomas Biedermann wird das Mandat von Herrn Dr. Christoph Hack, das am 19. Juni 2008 per Gesellschafterbeschluss um 6 Jahre verlängert wurde und das mit der Billigung des Jahresabschlusses 2013 zur Jahreshauptversammlung im Jahre 2014 ausläuft, fortführen.

Référence de publication: 2011038595/37.

(110042880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Mondalino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.409.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 21 mars 2011 à 15h00 a été nommé gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant professionnellement 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg à effet du 22 mars 2011 en remplacement de TVL MANAGEMENT S.A.

Le 22 mars 2011.

MONDALINO INVESTHOLDING Sarl

Jan H. VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2011041395/17.

(110046382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.745.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011038688/10.

(110043053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Fondation Lydie Schmit, Fondation.

Siège social: L-7243 Bereldange, 65, rue du X octobre.

R.C.S. Luxembourg G 62.

—
Bilan de clôture au 31 décembre 2010

ACTIF	2010	2009
Actif circulant		
Avoirs en banque	642 259,44	645 119,22
Intérêts courus	5 852,25	5 283,25
Total	EUR 648 111,69	650 402,47
PASSIF	2010	2009
Capitaux propres		
Fonds social	577 393,91	577 393,91
Résultats reportés	73 008,56	69 359,31
Résultat de l'exercice	-2 290,78	3 649,25
Total	EUR 648 111,69	650 402,47

—
Compte de profits et Pertes au 31 décembre 2010

CHARGES	2010	2009
Bourses d'études	10 500,00	10 500,00
Fiduciaire Jean-Paul Elvinger	402,50	345,00
Frais de banque	16,90	16,45
Frais de secrétariat	62,09	41,11
Frais de déplacement	169,80	0,00
Excédent des produits	0,00	3 649,25
Total	EUR 11 151,29	14 551,81

PRODUITS	2010	2009
Intérêts créditeurs	8 860,51	14 551,81
Excédent de charges	2 290,78	0,00
Total	EUR 11 151,29	14 551,81

Budget pour l'exercice 2011

CHARGES	PRODUITS	
Elaboration biographie	Intérêts	5.000 €
Lydie Schmit		
15.000 €		
Honoraires		
1.000 €		
Annonces		
500 €		
Publications		
500 €		
Frais généraux		
500 €		
Total		5.000 €

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Signature

Le trésorier

Référence de publication: 2011040728/44.

(110045182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagentur, mbH, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 44, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011038689/10.

(110042840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Financière de Gestions Internationales, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039128/10.

(110043713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Socostramo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.094.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2011

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur, de Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, de Madame Franca Di Mario, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et de Monsieur Tiziano Arcangeli; employé privé, demeurant professionnellement au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la société la société Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 110.675).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Betty Prudhomme, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon, (Belgique), et demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Antonella Graziano, employée privée, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, (Italie), et demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Olivier Oudin, employé privé, né le 19 octobre 1967 à Troyes, (France), et demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société «FIN-CONTROLE S.A.», société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B numéro 42.230);

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011055333/34.

(110061491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Axolia SA., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.036.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 24 novembre 2010.

Après délibération, l'Assemblée décide:

- de nommer deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jérôme ANTOINE, né le 5 mai 1971 à Thionville (France) et demeurant professionnellement 119 rue de Bettembourg, L-5811 Fentange.

- Monsieur Yves BELLET, né le 17 janvier 1953 à Lyon (France) et demeurant 7 rue des Bergeonnes, F-69890 La Tour de Salvagny.

Avec Monsieur Jean-Yves STABLO qui occupait jusqu'à présent les fonctions d'Administrateur unique, ils formeront désormais le Conseil d'Administration de la société AXOLIA S.A.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

- de nommer un administrateur délégué:

- Monsieur Jean-Yves STABLO, né le 24 mars 1966 à Metz (France) et demeurant 17 impasse Saint Joseph, F-57860 Roncourt (France)

Son mandat d'Administrateur délégué viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011054217/26.

(110061043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Charger Lux HoldCo II (Onshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.274.

Extrait de la résolution le conseil de gérance du 28 mars 2011

En date du 28 mars 2011, le conseil de gérance de la société décidé de transférer le siège social au 5C, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg avec effet au 14 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011053350/15.

(110058834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

S.u.P. Leo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.205.

Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung S.u.P. Leo SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung vom 13. April 2011 der S.u.P. Leo SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wahl als Verwaltungsrat stellen sich

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Frau Dörthe Hirschmann (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012, KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13. April 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für S.u.P. Leo SICAV-FIS

Ursula Berg / Loris Di Vora

Référence de publication: 2011054501/26.

(110061233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Ziban S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Ziban Holding S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.255.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ZIBAN HOLDING S.A.», une société anonyme holding, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 06 novembre 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 du 16 avril 2002, page 28 212,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 85 255, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 15 novembre 2007, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 174 du 23 janvier 2008, page 8343.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

2.- Compte tenu de la transformation de la Société d'une société anonyme holding en société anonyme de participations financières (SOPARFI), changement de la dénomination sociale de «ZIBAN HOLDING S.A.» en celle de «ZIBAN S.A.» et modification afférente de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières -SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, compte tenu de la transformation de la Société d'une société anonyme holding en société anonyme de participations financières (SOPARFI), de changer la dénomination sociale de «ZIBAN HOLDING S.A.» en celle de «ZIBAN S.A.» et décide concomitamment la modification de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société.

L'article premier des statuts de la Société aura désormais donc la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée «ZIBAN S.A.»»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ERK, B. D. KLAPP, A. FERNANDES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2011. Relation: EAC/2011/321. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011039950/82.

(110044331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

La Felicita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 4, Kettengaass.

R.C.S. Luxembourg B 121.246.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011039200/10.

(110043314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61385 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011040221/10.

(110045081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Alignment Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.044.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040227/10.

(110045520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Odyssey Financial Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 51.921.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 décembre 2010

L'Assemblée accepte la démission au 31 décembre 2010 de:

- Monsieur Antoine Duchateau de sa fonction d'Administrateur-Délégué + Administrateur
- Monsieur Charlie Barrass de sa fonction d'Administrateur
- Monsieur Eric Comblain de sa fonction d'Administrateur
- Monsieur Didier Vankeerberghen de sa fonction d'Administrateur

Et décide de nommer, à dater de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale de juin 2016:

- A la fonction d'Administrateur-Délégué + Administrateur

Monsieur Armin Holst domicilié 12A, In der Aue - 53773 Hennef - Germany

- A la fonction d'Administrateur

Monsieur Régis Metrat domicilié 10, Route de Metzresche - 57310 Rurange les Thionville - France

- A la fonction d'Administrateur

Monsieur Hugues Vandepuette domicilié 21, Rue du Centenaire - 5002 Saint Servais - Belgique

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Le Bureau

Régis Metrat / Hugues Vandepuette

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011041717/24.

(110046218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Luxury Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.926.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 08 avril 2011 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Gilbert Muller, administrateur de sociétés, avec adresse privée au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen avec effet immédiat;

- Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat

- Monsieur Vittorio Benatti, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Viale C: Cattaneo, 21, CH6906 Lugano, Suisse avec effet immédiat;

en remplacement de Monsieur Roberto RODRIGUEZ BERNAL, Monsieur Alex Rolando MUNOZ et Madame Brenda COCKSEGE. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

Mme Magdalena Anna LAVALLE, ayant son adresse professionnelle au, 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2014, en remplacement de la société FIRI TREUHAND GmbH.

3. Le siège social de la Société est transféré du 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011053965/30.

(110059787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

ND. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.958.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 16 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011053968/16.

(110059571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.
